

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 JANVIER 2021**



L'an 2021 et le 14 Janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Socio-Culturelle, sous la présidence de Gwenael GUILLERME, Maire

Présents : Mme GUILLERME Gwenael, Maire, Mme VAILLANT Monique, M. MICHEL Eric, Mme BUSSON Sophie, M. BOURY Pascal, Mme TISON Virginie, Mme BOURY MONNERAYE Céline, Mme DEROCHE Rachel, M. CADIEU Jimmy, M. COURANT Anthony, Mme SOEN Sylvie, Mme LEGAVRE Alexandra, M. MAHUAS Hervé

A été nommé secrétaire : M. CADIEU Jimmy



COMMERCES : FINANCEMENT DE LA RENOVATION ENERGETIQUE

Mme VAILLANT, Maire-Adjoint, présente le projet de rénovation énergétique au niveau des commerces communaux : Rue des Forges, Rue du stade, Rue de la Croix Chauffat et Cour des Artisans.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le projet pour le montant global estimé à 16.025,25 € H.T.,
- sollicite une subvention au titre de la D.E.T.R. 2021, afin d'aider la commune à financer les dits travaux,
- arrête comme suit le plan de financement de ce projet :

DEPENSES	Cout H.T.
Travaux de rénovation énergétique	15.558,50 €
Marge pour imprévus 3 %	466,75 €
Total	16.025,25 euros

RECETTES	
D.E.T.R. 30 %	4.807,57 €
Autofinancement	11.217,68 €
Total	16.025,25 euros

PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT
AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Préalablement au vote du budget primitif 2021, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2021 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal autorise Le Maire, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2020.

BUDGET PRINCIPAL			
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2020 (BP + DM)	Autorisation de crédits 2021 jusqu'au vote du BP 2021
21	Immobilisations corporelles	54.560,00 €	13.640,00 €
23	Immobilisations en cours	71.899,86 €	17.974,96 €

BUDGET VILLAGE VACANCES			
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2020 (BP + DM)	Autorisation de crédits 2021 jusqu'au vote du BP 2021
21	Immobilisations corporelles	51.766,42 €	12.941,60 €
23	Immobilisations en cours	81.251,17 €	20.312,79 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	2.300,00 €	575,00 €

BUDGET ASSAINISSEMENT			
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2020 (BP + DM)	Autorisation de crédits 2021 jusqu'au vote du BP 2021
23	Immobilisations en cours	32.728,25 €	8.182,06 €

BUDGET LOTISSEMENT DES CHEVRONS			
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2020 (BP + DM)	Autorisation de crédits 2021 jusqu'au vote du BP 2021
16	Emprunts et dettes assimilées	74.702,00 €	18.675,50 €

DROIT DE PREEMPTION : PARCELLE AB 32, RUE DE LA RESISTANCE

Madame Le Maire fait part à l'assemblée du courrier reçu de Maître Paul LE BIHAN-LAVIGNAC, Notaire à Sérent (Morbihan) concernant la vente d'une propriété cadastrée section A.B. n° 32 et 147 (Rue de la Résistance), AB 11 et 148 (Place du Commandant Guimard).

Le conseil municipal est sollicité sur l'exercice du droit de préemption ou non sur la parcelle A.B. 32, droit de préemption qui fait suite à la délibération du 1^{er} juillet 2008.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle A.B. 32 (8 voix contre le droit de préemption, cinq abstentions).

QUESTIONS DIVERSES

- Le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 14 décembre 2020 a été approuvé par l'assemblée.
- Le conseil municipal a accueilli Mme BERTHEVAS et Mme HOURMAND, Vice-Présidentes au sein de : De L'Oust à Brocéliande Communauté. Elles ont présenté à l'assemblée le fonctionnement de la communauté de communes et invité les élus à intervenir sur le sujet.
- Le conseil municipal a décidé de mettre en place l'application «Panneau Pocket». Cette application est téléchargeable sur tous les smartphones. Le coût pour la commune est d'environ 130,00 euros hors taxes sur une année, aucun coût pour la population. Ce moyen de communication est instantané et permet d'avertir la population d'une vigilance ou de porter à sa connaissance une information ponctuelle (fermeture exceptionnelle mairie/route barrée, ...). Elle se substitue à un achat au coût très conséquent d'un panneau d'informations extérieur, qui de surcroît, ne serait pas visible par tous.
- Mme GUILLERME a fait le point sur les locaux communaux qui permettraient d'accueillir des artisans ou commerçants.
- Un projet de règlement est à l'étude pour l'aire de camping-car.
- Mme BOURY MONNERAYE a souhaité avoir plus d'informations sur un projet de convention entre la mairie et les associations dans le cadre de la mise à disposition des employés municipaux et du matériel communal lors des manifestations.

